

Séance du lundi 03 janvier 2011

**Étaient présents** : Gilles RICHARD, Fabrice LAUNAY, Mireille SABRI, Sylvie CARRE, René MARTENOT, Philippe RUPIN, Gérald MENDES, Alexandre GARNERET, Éric DESQUIREZ, Guillaume SEVELLEC, François BELLAMY, Pascale REMONDINI, Francis REMONDINI.

**Était représenté** : Charles DESCOURVIERES (procuration à Fabrice LAUNAY).

**Était excusée** : Brigitte DUFFOURD

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 03 janvier 2011 à 20 heures 30 à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alexandre GARNERET, Maire.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 06 décembre 2010 est adopté à l'unanimité.

**I. Diagnostic impasse le Champ des Vignes présenté par la société Géonovation**

Monsieur le Maire rappelle qu'en juillet 2010, un trou s'est formé impasse le Champ des Vignes. Celui-ci a été remblayé par le dessus par la société COLAS à raison de 4 m<sup>3</sup>. À ce jour, un nouvel effondrement d'1 m<sup>3</sup> est de nouveau constaté. Monsieur le Maire présente Monsieur David Eberard de la société Géonovation qui a réalisé un pré diagnostic. Il s'agit d'une étude de sol réalisée par des mesures de résistivité. Cette étude fait apparaître la présence d'un milieu limono sableux avec des lentilles d'argile dans lequel l'on distingue des circulations d'eau. L'effondrement d'une vitesse importante est dû à cette nature de sol. Afin de résoudre ce problème, il convient d'effectuer une étude approfondie du sol afin de repérer les axes de circulation d'eau (en incluant des mesures sur le terrain du 1<sup>er</sup> lot du lotissement). Ce travail permettra la préconisation de la méthode la plus adaptée pour remédier au problème (tranchée drainante, forage de captage d'eau ou forage de déperdition d'eau).

Monsieur le Maire remercie la société Géonovation pour ce diagnostic qui met en évidence le problème et soumet au débat la commande d'une étude approfondie incluant la proposition de solutions adaptées. Le coût de cette étude est estimé entre 2 800 et 3 400 €H.T.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 13 voix pour, 1 abstention :**

- **DÉCIDE** de faire procéder immédiatement au rebouchage du trou par l'employé communal afin de sécuriser la voie ;
- **MANDATE** la société Géonovation pour une étude de sol impasse le Champ des Vignes après établissement d'un devis précis ;
- **CHARGE** le Maire de signer le dit-devis ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2011.

**II. Point sur l'étude des contrats Internet et téléphonie**

Monsieur le Maire rappelle la proposition d'Orange présentée lors du dernier Conseil Municipal concernant l'abonnement téléphonique, internet et fax. Bouygues Télécom a fait parvenir une offre pour la même prestation. Considérant le coût important d'un standard téléphonique, Gérald MENDES propose que le besoin soit réévalué. Il convient d'étudier si la solution d'une ligne fixe couplée à une ligne ADSL permet le transfert d'appels et la libération de la ligne principale lorsqu'un appel est transféré. Le Conseil Municipal charge Gérald MENDES d'étudier de nouveau ce dossier.

**III. Point sur les groupes de travail (rapport du groupe 3...)**

Le groupe 1 a négocié le devis de fournitures de panneaux et plaques de rues avec la société ARTECK pour un montant total de 3 678,11 €

Le groupe 2 attend l'intervention de BUREAU VERITAS pour le diagnostic accessibilité aux personnes à mobilité réduite des bâtiments communaux.

Le groupe 3 présente le compte rendu des visites sur le terrain concernant l'aménagement urbain qui comporte des projets pour plusieurs années. Cependant, le groupe a décidé de se focaliser en premier sur l'aménagement extérieur de la Mairie, de l'École et du foyer. Monsieur le Maire prend note des travaux qui peuvent être réalisés rapidement par l'employé communal.

#### IV. Compte rendu des réunions

##### Communauté de Communes du Sud Dijonnais

Les points suivants ont été abordés :

- présentation du programme « Prévention, Santé Séniors » par la FAPA (Fédération Départementale des Retraités et des Personnes Âgées)
- Pas de hausse de la taxe Ordures Ménagères en 2011
- Propositions d'amélioration de l'usine de traitement de l'eau par VÉOLIA
- Disparition du triage de Gevrey-Chambertin (nouveau plan de fret de la SNCF)
- Proposition d'achat de terrain pour le projet de structure multi accueil
- Information sur l'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale du Dijonnais (densité des logements arrêté pour Saulon-la-Rue : 12 logements /ha)
- Modalités de fonctionnement du nouveau Relais d'Assistantes Maternelles

#### V. Planification des séances de budget

Compte tenu de la modification de certaines dotations, les montants de celles-ci vont être communiqués tardivement. Monsieur le Maire propose de voter le budget tôt afin de pouvoir engager certaines dépenses d'investissements. Le vote du taux des taxes et l'ajustement du budget seront réalisés lorsque les montants des dotations et des recettes fiscales seront connus.

La commission budget se réunira le lundi 24 janvier à 20h30 pour préparer le budget. Le Conseil Municipal au cours duquel le budget sera voté aura lieu le lundi 7 février 2011.

#### V. Questions diverses

##### Gym qui roule

Monsieur le Maire rappelle la demande de subvention présentée lors du dernier Conseil Municipal au profit de l'association « l'A5 » pour le renouvellement de certains éléments du matériel « Gym qui roule ». Conformément à la demande des membres du Conseil Municipal, cette association a fourni à titre indicatif le prix de ces éléments. Le Conseil Municipal indique qu'il a été constaté que ce matériel n'est pas toujours bien mené par les utilisateurs des écoles.

Au vu de ces précisions, et considérant l'intérêt de renouveler ce matériel pour l'enseignement de l'EPS,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour, 1 abstention :**

- **DÉCIDE** d'octroyer une subvention d'un montant de 150 € à l'association « l'A5 » pour le renouvellement de matériel « Gym qui roule »
- **DIT** que cette somme sera inscrite à l'article 6574 du BP 2011
- **DEMANDE** que soit adressé un courrier à M. ROYER, inspecteur de circonscription et vice-président de l'association « l'A5 » afin qu'il effectue un rappel aux utilisateurs de la « Gym qui roule » concernant le coût de ce matériel et les consignes de rangement à respecter.

##### Déneigement

Monsieur le Maire présente la proposition de l'EARL GIBASSIER concernant le déneigement des voiries communales. Cette proposition consiste en l'acquisition par l'EARL GIBASSIER d'une lame à neige et d'un distributeur de sel. Le tarif proposé est de 85 € de l'heure auquel s'ajoute une compensation financière (astreinte et participation à l'amortissement du matériel) de 75 € par semaine sur la période hivernale (dégressive selon les heures d'intervention) en garantissant une intervention en priorité dès que nécessaire pour déneiger les voies communales.

Afin d'avoir des éléments de comparaison et de prendre sa décision, le Conseil Municipal souhaite qu'une consultation soit effectuée auprès de plusieurs entreprises. Il sera également demandé à l'EARL GIBASSIER de fournir une offre de prix avec et sans la fourniture de sel.

## Église

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame le Maire de Fény relatif aux travaux à l'Église qui fait état d'une estimation d'un montant de 185 380 € TTC, ce qui représenterait 74 152 € pour la commune de Saulon-la-Rue (2/5<sup>ème</sup>) hors subventions éventuelles.

## Syndicat de Bassin versant de la Vouge

Le SBV informe les communes de l'obligation à compter de 2011 de procéder à l'enregistrement de l'usage des pesticides. La commune effectue déjà chaque année cette demande auprès de la société chargée de l'entretien des espaces verts.

De plus, à compter de 2014 tous les décideurs et opérateurs en zone non agricole devront avoir obtenu le Certiphyto pour acheter et/ou utiliser des produits phytopharmaceutiques.

## Divers

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Alain HOUPERT, sénateur relatif à l'ouverture de la classe supplémentaire.
- Fabrice LAUNAY fait part d'une remarque d'un habitant concernant un talus situé rue des Pâtis relevant du domaine communal qui n'est pas entretenu. Cet espace n'a pas été inclus dans le marché passé pour l'entretien des espaces verts mais sera intégré au prochain appel d'offres.
- Pascale REMONDINI transmet les remerciements des aînés à la Mairie et au C.C.A.S. pour les colis offerts par le C.C.A.S.
- L'impasse des Paquerots a été réceptionnée. Maître Blanquinque est chargé en collaboration avec le notaire du lotisseur de préparer l'acte de transfert dans le domaine public des parcelles cadastrées AD 110, 111, 112, 113 (lotissement « Rosière III ») et des parcelles AD 97 et AD 9 (parcelles sur trottoir du lotissement « Rosière II »)

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à vingt-trois heures quarante-cinq minutes. Le prochain Conseil Municipal programmé se tiendra le 7 février 2011 à 20 h 30.